

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

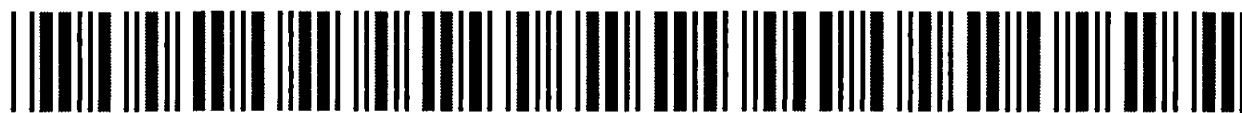
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 27207 Numéro SIREN : 824 086 813 Nom ou dénomination : 365 FLEURS
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/08/2021 sous le numéro de dépôt 87016



20210870162020

DATE DEPOT : 18/08/2021

N° DE DEPOT : 87016

N° GESTION : 2016B27207

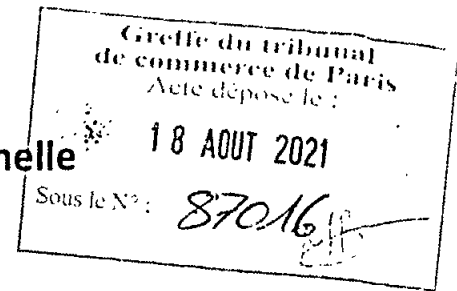
N° SIREN : 824086813

DENOMINATION : 365 FLEURS

ADRESSE : 74 rue Claude Bernard 75005 Paris

MILLESIME : 2020

365 FLEURS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 5000 euros
Siège social : 74 Rue Claude Bernard
75005 PARIS
824 086 813 RCS PARIS



PROCES – VERBAL DES DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2021

L'an 2021,

Le 28 Juin,

A 20 heures,

Je soussignée NGUYEN (épouse PHAM) Thi Thu Phuong, agissant en qualité de Présidente et seule associée de la société 365 FLEURS, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5000 euros, divisé en 50 parts de 100 euros chacune, est réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 74 Rue Claude Bernard – 75005 PARIS, a pris de décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2020,
- L'affectation du résultat de l'exercice,
- La rémunération au titre de président de la société,

Je mets à la disposition :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2020
- Le rapport de gestion

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris d'acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société, approuve le compte annuel à savoir le bilan, le compte de résultat et annexe, arrêtés le 31/12/2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

DEUXEME RESOLUTION

A handwritten signature in the bottom right corner of the page.

Je propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) qui font apparaître les bénéfices de 11 036 euros de la manière suivantes :

Bénéfice de l'exercice	36 583 euros
A compte « report à nouveau » s'élève ainsi à	71 816 euros

L'assemblée Générale prend d'acte que s'agissant du 4ème exercice social, il ne fait y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'aucune rémunération n'a été attribuée à la Présidente au titre de l'exercice écoulé décide que la rémunération au titre de l'exercice en cours sera fixée à 500,24 euros par mois.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Présidente.



365 FLEURS SASU
74 RUE CLAUDE BERNARD
75005 PARIS
SIREN 824086813
Tél 01 47 07 38 51



365 FLEURS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 5000 euros
Siège social : 74 Rue Claude Bernard
75005 PARIS
824 086 813 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELE
DU 20 JUIN 2021

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31/12/2020 et de soumettre à l'approbation les comptes annuels dudit exercice.

Je donne toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à la disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31/12/2020, j'ai travaillé à la maintenance et la création d'une nouvelle clientèle, l'activité de la société a permis de maintenir au niveau du chiffre d'affaires

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Pour l'exercice ouvert le 01/01/2021 je compte sur un développement de notre activité

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Depuis le 31/12/2020, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler

Activité en manière de recherche et de développement

J'informe que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé



RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Je précise en détail les comptes annuels que je sou mets à l'approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévus par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2020,

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 191 294 euros

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 13 000 euros

Le montant des achats s'élève à 66 276 euros

Le montant des variations de stocks s'élève à 1 724 euros

Le montant des autre achat et charges externes s'élève à 49 284 euros

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2 416 euros

Le montant des traitements et salaires s'élève à 38 527 euros

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 2 546 euros

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 5 575 euros

Le montant des autres charges s'élève à 0 euro

Les charges d'exploitation et l'exercice ont atteint au total 162 900 euros

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 41 394 euros

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier 0 euro, il s'établit à 40 757 euros

Après prise en compte :

- Du résultat exceptionnel de 0 euro
- D'un impôt sur les sociétés de 4 174 euros

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 se solde par un bénéfice de 36 583 euros.

Proposition d'affectation du résultat

PTP 26

Je précise de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) qui font apparaître les bénéfices de 36 583 euros de la manière suivantes :

Bénéfice de l'exercice	36 583 euros
A compte « report à nouveau » s'élève ainsi à	71 816 euros

L'assemblée Générale prend d'acte que s'agissant du 4ème exercice social, il ne fait y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

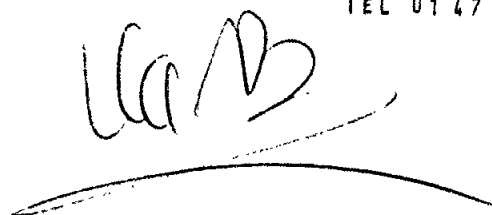
Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quarter et 223 quinques du Code général des impôts, je précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Fait à Paris
Le 28 Juin 2021

LA PRESIDENTE

365 FLEURS SASU
74 RUE CLAUDE BERNARD
75005 PARIS
SIREN 824086813
TEL 01 47 07 38 51

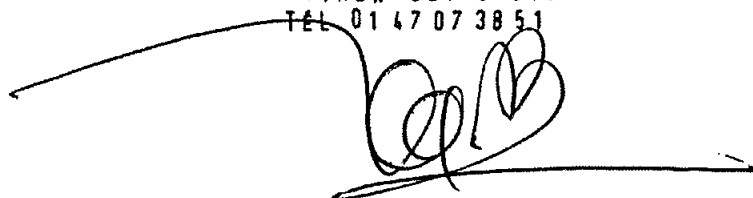


Etats financiers au 31/12/2020

ETATS FISCAUX

certifiés conforme à
l'original

365 FLEURS SASU
74 RUE CLAUDE BERNARD
75005 PARIS
SIREN 824086813
TEL 01 47 07 38 51

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized cursive letters, is written over a horizontal line.

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012020 et clos le 31122020 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE PARIS SEME
20 RUE GEOFFROY SAINT HILAIRE
75230 PARIS CEDEX 05
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
S.A.S.U. 365 FLEURS
74 Rue Claude Bernard
75005 PARIS 5
82408681300022
Insp. IFU N° dossier N° Siret

B ACTIVITÉ
Activités exercées (souligner l'activité principale) :
FLEURISTE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 31 % 27 827 Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 % Plus-values exonérées art. 238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines ☐ Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐ Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % ☐
Sociétés d'investissement immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2065

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-1-1 du CGI)
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée.
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2)
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, l'adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA Viseur conventionné ☐
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable EXPERTICA 21 Boulevard Poissonnière 75002 PARIS 01 53 40 53 40
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément :

Signature et qualité du déclarant

A le

[Signature]

PTR

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

[illegible]

PTP

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2021)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **S.A.S.U. 365 FLEURS**
et Date de clôture de l'exercice **31/12/2020**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des boîtes brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

PMP

① BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD2021

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. 365 FLEURS		74 Rue Claude Bernard		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		75005 PARIS 5					
SIRET		8 2 4 0 8 6 8 1 3 0 0 0 2 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122020		31122019	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	116 000	012		116 000	116 000
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	44 560	030	13 452	31 108	36 683
	Immobilisations financières* (1)	040	7 338	042		7 338	7 268
	Total I (5)	044	167 898	048	13 452	154 446	159 950
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	3 250	062	3 250	1 526
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	2 767	074	2 767	3 664	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	53 336	086	53 336	17 742	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	59 352	098	59 352	22 932	
	Total général (I + II)	110	227 251	112	13 452	213 798	182 883
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000		5 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	35 233		24 197		
	Résultat de l'exercice	136	36 583		11 036		
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	76 816		40 233			
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	88 916		102 524		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 569		4 396		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 29 100)	172	41 497		35 730		
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176	136 982		142 650		
Total général (I + II + III)		180	213 798		182 883		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	7 338	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	71	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

PMP

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGHP N° 2033-B-SD2021

Formulaire obligatoire (article 302 septuies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: S.A.S.U. 365 FLEURS		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Licence N° clos le 31122020		Licence N° clos le 31122019		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214	191 294	
		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	13 000	
	Autres produits			230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	204 294	232	126 026	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	66 276	234	41 324	
	Variation de stock (marchandises) *	236	(1 724)	236	197	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 3 894 - immobilier :)	242	49 284	242	49 471	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 546	244	1 792	
	Rémunérations du personnel *	250	38 527	250	14 195	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	2 546	252	1 065	
	Dotations aux amortissements *	254	5 575	254	4 182	
	Dotations aux provisions	256		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	162 900	264	112 226
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	41 394	270	13 800	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)	280		280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		290		
	Charges financières (V)	294	567	294	816	
	Charges exceptionnelles (VI)	300	70	300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	4 174	306	1 948	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	36 583	310	11 036
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporte le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	36 583	312	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *	316		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		318		
	Provisions non déductibles *	322		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	4 174	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés 247	330	70	330		
	Fracton des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D) 249	251		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		997	
	DÉDUCTIONS		997		997	
Entreprises nouvelles (44 septies)	986		986			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		981			
ZFA NG (44 quaterdecies)	345		345			
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987		987			
Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		989			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	991		991			
Investissements outre-mer	344		344			
Zones de revitalisation rurales (44 quaterdecies)	138		138			
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992		992			
Zone de développement prioritaire (art. 44 septies)	993		993			
Zones de restructuration de la défense (44 quaterdecies)	127		127			
Créance due au report en arrière du déficit	346		346			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		655			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		643			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		645			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647		647			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		648			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies E)	649		649			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	650		650			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	651		651			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies H)	652		652			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies I)	653		653			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies J)	654		654			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies K)	655		655			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies L)	656		656			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies M)	657		657			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies N)	658		658			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies O)	659		659			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies P)	660		660			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies Q)	661		661			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies R)	662		662			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies S)	663		663			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies T)	664		664			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies U)	665		665			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies V)	666		666			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies W)	667		667			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies X)	668		668			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies Y)	669		669			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies Z)	670		670			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352	27 827	352		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		352		
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :		360		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		370	27 827	370		
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370		370		

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

PTP

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2020

Libellé	Montant
SUBVENTION COVID	13 000
Totalisation	13 000

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2020

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	70
Totalisation	70



PITP

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2021

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 365 FLEURS						Néant ☐			
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisation incorporelles	Fonds commercial	400	116 000	402		404		406	116 000		
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 405	442		444		446	2 405		
	Installations générales agencements divers	450	38 389	452		454		456	38 389		
	Matériel de transport	460	3 766	462		464		466	3 766		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	7 268	482	71	484		486	7 338		
TOTAL		490	167 828	492	71	494		496	167 898		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	585	532	481	534		536	1 066		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 864	542	3 839	544		546	9 702		
	Matériel de transport	550	1 429	552	1 255	554		556	2 684		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	7 877	572	5 575	574		576	13 452		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

PTTP

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 365 FLEURSNéant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715			2		
Constructions	720		725			3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5		
Matériel de transport	750		755			6		
Autres immobilisations corporelles	760		765			7		
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	982				Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nbr d'opérations sur l'exercice	982 bis	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	19 153
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	10 382
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

PSP

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 365 FLEURS		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	191 294
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	191 294
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	13 000
Variation positive des stocks	111	1 724
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	14 724
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	70 446
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	15 627
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	86 073
IV - Valeur ajoutée produite		
TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	119 945
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	119 945
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	191 294
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PMP

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 82408681300022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S.U. 365 FLEURS

ADRESSE (voie) 74 Rue Claude Bernard

CODE POSTAL 75005

VILLE PARIS 5

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
			50

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐
N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☐ Nom patronymique NGUYEN Prénom(s) Thi Thu Phuong
Nom marital PHAM % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 50
Naissance : Date 04/10/1983 N° département 99 Commune HAI DUONG Pays VIET NAM
Adresse : N° 20 Voie rue de Seine
Code postal 94140 Commune ALFORTVILLE Pays FRANCE

Titre (2) ☐ Nom patronymique ☐ Prénom(s) ☐
Nom marital ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐
Naissance : Date ☐ N° département ☐ Commune ☐ Pays ☐
Adresse : N° ☐ Voie ☐
Code postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

PTP

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 82408681300022

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S.U. 365 FLEURS

ADRESSE (voie) 74 Rue Claude Bernard

CODE POSTAL 75005 VILLE PARIS 5

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

PTIP

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
S.A.S.U. 365 FLEURS	82408681300022	4776Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
74 Rue Claude Bernard 75005 PARIS 5		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs <i>(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)</i>	27 827
b	Dont plus-value nette à court terme <i>(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)</i>	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice <i>(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)</i>	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)</i>	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI <i>(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)</i>	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice <i>(pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)</i>	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	27 827
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	27 827

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

certifié conforme à l'original

365 FLEURS SASU
74 RUE CLAUDE BERNARD
75005 PARIS
SIREN 824086813
TEL 01 47 07 38 51

PTP